

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, en réunion d'installation du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Robert BIAGI, Maire.

Convocation du : 18 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents : Robert BIAGI, Katia DUMARTIN, Cyrille MARTINEAU, Pascale HUET, Marie-Claude GUILLOT, Franck BAUNEZ, Marie SALLÉ, Laurent POISSONNEAU, Catherine GODIN, Anthony NORBERT, Agnès BOURGOUIN, Stéphane LAMOUR, Joe MULLER, Yann BRETAUDEAU

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Alain AGATOR qui a donné pouvoir à Pascale HUET

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Anthony NORBERT

Date de publication : 28 mai 2026

Le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2026 a été adopté (15 pour)

DEL-202641

LOCATION SALLES COMMUNALES : TARIF

- Salle du Tilleul
- Local pour Tous

M. le Maire expose qu'il a lieu de définir les tarifs pour l'utilisation, d'une part, de la salle du Tilleul suite à sa réhabilitation, et d'autre part, du Local pour Tous (anciennement Local Jeunes) du fait de l'évolution de son affectation.

M. le Maire présente une grille tarifaire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (13 pour, 2 abstentions) décide

- de fixer les tarifications pour l'utilisation des salles telles qu'annexées, applicables aux demandes de réservations écrites déposées à compter du 28 mai 2026.

Fait à SOULAINES/AUBANCE

Le secrétaire de séance,

Anthony NORBERT



Le Maire,

Robert BIAGI



Accusé de réception en préfecture
049-214903387-20260526-DEL-202641-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

ESPACE TILLEUL (SALLE, TERRASSE, PREAUX ET COURS)		
CAUTION = 750 €	Utilisation de 9h à 22h pour activités culturelles ou associatives, expositions, vins d'honneur, évènements publics ou privés	
	du 01/05 au 31/10 inclus tarif normal	du 01/11 au 30/04 inclus tarif minoré
Associations soulainoises et organismes non lucratifs d'intérêt collectif	Gratuit	Gratuit
Particuliers et organismes lucratifs domiciliés à Soulaines-sur-Aubance	65 € pour 1/2 journée 130 € pour une journée	55 € pour 1/2 journée 110 € pour une journée
Particuliers et organismes lucratifs non domiciliés à Soulaines-sur-Aubance	110 € pour 1/2 journée 220 € pour une journée	90 € pour 1/2 journée 180 € pour une journée

Les équipements mis à disposition doivent faire l'objet au préalable d'un bulletin de réservation qui doit être approuvé par le Maire ou son représentant.

Tout type d'utilisation non prévu ci-dessus est soumis à décision dérogatoire du Maire ou de son représentant (autorisation éventuelle et tarification applicable).

Si le nettoyage effectué par l'utilisateur n'est pas correct, le nettoyage complémentaire par la commune sera facturé à hauteur de 50 euros.

LOCAL POUR TOUS (SALLE, ESPACE EXTERIEUR)		
CAUTION = 500 €	Utilisation de 9h à minuit pour activités culturelles ou associatives, vins d'honneur et événements publics ou privés	
	du 16/01 au 14/12 tarif normal	du 15/12 au 15/01 tarif majoré
Associations soulainoises et organismes non lucratifs d'intérêt collectif	Gratuit	Gratuit
Particuliers et organismes lucratifs domiciliés à Soulaines-sur-Aubance	65 € pour 1/2 journée 130 € pour une journée	75 € pour 1/2 journée 150 € pour une journée
Particuliers et organismes lucratifs non domiciliés à Soulaines-sur-Aubance	110 € pour 1/2 journée 220 € pour une journée	125 € pour 1/2 journée 250 € pour une journée

Les équipements mis à disposition doivent faire l'objet au préalable d'un bulletin de réservation qui doit être approuvé par le Maire ou son représentant.

Tout type d'utilisation non prévu ci-dessus est soumis à décision dérogatoire du Maire ou de son représentant (autorisation éventuelle et tarification applicable).

Si le nettoyage effectué par l'utilisateur n'est pas correct, le nettoyage complémentaire par la commune sera facturé à hauteur de 50 euros.